

## **Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes**

**Vingt et unième session**  
**Genève, 8 - 12 novembre 2010**

Quatrième rapport intérimaire de la Plate-forme des parties prenantes  
*Document établi par le Secrétariat*

## INTRODUCTION

1. Le quatrième rapport intérimaire présente les résultats de la cinquième réunion de la Plate-forme des parties prenantes, qui s'est tenue à New Delhi le 23 octobre 2010.
2. Lors de la dix-septième session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), qui s'est tenue en novembre 2008, le comité a pris acte des besoins particuliers des déficients visuels et souligné combien il importait de traiter, sans délai et avec toute l'attention nécessaire, les besoins des aveugles, des déficients visuels et des autres personnes présentant un handicap en matière de lecture, notamment en engageant des discussions aux niveaux national et international sur les moyens de faciliter et de renforcer l'accès aux œuvres protégées. À cet effet, il conviendrait de procéder à une analyse des limitations et exceptions. Il conviendrait également d'envisager la possibilité de créer à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), à l'intention des parties prenantes, une plate-forme destinée à faciliter la définition de modalités d'accès sécurisé des personnes handicapées aux œuvres protégées.
3. Se fondant sur le mandat précité, le Secrétariat de l'OMPI a invité les principales parties prenantes représentant les intérêts des titulaires des droits d'auteur et des déficients visuels, y compris des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, à participer à deux réunions en vue d'examiner leurs besoins et préoccupations concrets, et de proposer différentes méthodes permettant de faciliter l'accès aux œuvres dans des versions utilisables par les personnes handicapées.
4. Les réunions de la Plate-forme des parties prenantes se sont déroulées selon le calendrier suivant :
  - première réunion : à Genève, le 19 janvier 2009;
  - deuxième réunion : à Londres, le 20 avril 2009;
  - troisième réunion : à Alexandrie (Égypte), le 3 novembre 2009;
  - quatrième réunion : à Genève, le 26 mai 2010.
5. Des rapports intérimaires concernant ces réunions ont été présentés aux dix-huitième, dix-neuvième et vingtième sessions du SCCR (documents SCCR/18/4, SCCR/19/10 et SCCR/20/10, respectivement) en vue de faire le point sur les travaux réalisés par la plate-forme. Le comité a accueilli ces rapports avec satisfaction et, lors de sa vingtième session tenue en juin 2010, a encouragé le Secrétariat à poursuivre les travaux dans le cadre de la plate-forme et à présenter un rapport sur ses activités à sa vingtième et unième session. Par ailleurs, le comité a prié le Secrétariat d'assurer la participation effective de parties prenantes des pays en développement et des pays les moins avancés, en mettant à disposition les fonds nécessaires. À la suite de la deuxième réunion de la plate-forme, il a également été demandé au Secrétariat de tout mettre en œuvre pour organiser une réunion de la plate-forme dans un pays en développement.
6. Le quatrième rapport intérimaire recense par ailleurs les nouvelles mesures qu'il importe de prendre afin d'atteindre les objectifs fixés. Le Secrétariat souhaite obtenir l'approbation des États membres pour mettre en œuvre les mesures proposées et soumettre un nouveau rapport au SCCR à sa session prévue en juin 2011.

## CINQUIÈME RÉUNION DE LA PLATE-FORME DES PARTIES PRENANTES

7. La cinquième réunion de la Plate-forme des parties prenantes s'est tenue à New Delhi le 23 octobre 2010. La liste des participants fait l'objet de l'annexe du présent rapport. L'objet de cette réunion était de dresser le bilan des travaux réalisés par les trois sous-groupes créés au sein de la plate-forme, à savoir le sous-groupe sur les intermédiaires de confiance, le sous-groupe sur la technologie et le sous-groupe sur le renforcement des capacités.
8. Les participants sont convenus, près de deux ans après la création de la Plate-forme des parties prenantes, que les travaux sur les différents projets proposés avaient beau recueillir une adhésion et un appui importants, les 314 millions de personnes dans le monde ayant des difficultés à lire les textes imprimés ne se trouvaient pas pour autant dans une meilleure situation. Une double solution s'imposait, à savoir une plate-forme qui aboutisse, d'une part, et une solution législative, d'autre part, ces deux éléments devant continuer à se compléter et à se renforcer mutuellement.

### Intermédiaires de confiance

9. Un rapport intérimaire sur les travaux du sous-groupe sur les intermédiaires de confiance a été présenté pour examen à la Plate-forme des parties prenantes. Le sous-groupe a achevé ses travaux le 31 juillet 2010 et a rendu compte de ses activités concernant l'échange transfrontière de fichiers et de droits entre intermédiaires de confiance dans différents pays. Une série d'accords types pour le transfert de fichiers et de droits qui seraient utilisés dans le cadre de la relation contractuelle entre les titulaires de droits et les intermédiaires de confiance avait aussi été finalisée. Plus de 113 commentaires avaient été reçus au cours du processus d'examen des accords. Un projet pilote aurait pour objet d'évaluer le fonctionnement du système et des accords dans la pratique.
10. Des réponses aux lettres de demande de renseignements ont été reçues des pays et organisations ci-après, qui exprimaient le souhait de participer au projet pilote :
  - Australie : Vision Australia
  - Brésil : Dorina Nowill Foundation for the Blind
  - Canada : Institut national canadien pour les aveugles
  - Colombie : Instituto Nacional para Ciegos (INCI)
  - Inde : DAISY for India
  - France : Braillenet
  - Espagne : Organización Nacional de Ciegos Españoles (ONCE)
  - Suède : The Swedish Library of Talking Books (TPB)
  - Afrique du Sud : South African Library for the Blind
  - Royaume-Uni : Royal National Institute of Blind People (RNIB)
  - États-Unis d'Amérique : Library of Congress/National Library Service (NLS)
11. Après la fusion du projet initial relatif aux intermédiaires de confiance et du projet de Global Accessible Library (GAL), puis la proposition de l'OMPI de désigner un membre de son personnel comme chef de projet, la préparation du plan relatif au projet pilote avait été achevée. Le chef de projet avait reçu l'aide de deux spécialistes financés respectivement par les intermédiaires de confiance et les titulaires de droits, ainsi que les conseils d'un comité directeur provisoire.

12. Pour faire avancer les travaux relatifs au projet pilote, les parties prenantes, à savoir les intermédiaires de confiance, les éditeurs et les organismes gérant les droits de reproduction, devraient s'intéresser de près aux accords sur le transfert de fichiers et sur le droit d'auteur ainsi qu'aux modalités techniques. Il était entendu que les accords seraient révisés compte tenu des différences existant entre les législations nationales sur le droit d'auteur et sur le droit des contrats.
13. Un plan du projet pilote a été proposé à la Plate-forme des parties prenantes, qui précisait a) la stratégie de mise en œuvre du projet, b) les critères améliorés pour la participation des intermédiaires de confiance, c) le rôle joué par l'OMPI en tant que fournisseur pour la composante relative aux techniques de l'information et de la communication (TIC) et en tant qu'entité mondiale de confiance du projet, d) la liste des réalisations prévues, e) les estimations budgétaires et de financement, f) la structure d'administration du projet, y compris les rôles et responsabilités ainsi que la structure de l'équipe chargée de la direction du projet, et g) les grandes étapes.
14. Le plan propose un projet pilote de trois ans dont la mise en œuvre s'étendra de novembre 2010 à la fin de 2013. Le projet adoptera une approche en plusieurs phases en vue de produire des résultats pouvant être prouvés au cours de la première année et de gérer les risques inhérents au projet. Ces phases se chevaucheraient au fur et à mesure de l'avancement du projet. L'objectif de chaque phase est indiqué ci-dessous.
  - Phase 1 : le partage des fichiers, et des renseignements les concernant, entre les intermédiaires de confiance pour les titres nouveaux et les titres déjà existants, la mise au point et l'évaluation des accords conclus avec les titulaires de droits et de l'infrastructure nécessaire à cet effet (par exemple, Business to Business (B2B), commerce entre entreprises).
  - Phase 2 : permettre aux utilisateurs finaux de rechercher et de télécharger le contenu accessible directement auprès des intermédiaires de confiance et, en temps voulu, auprès des fournisseurs commerciaux (Business to Customer (B2C), des entreprises aux particuliers).
  - Phase 3 : l'élaboration permanente d'accords, de directives, de pratiques recommandées et de modèles commerciaux opérationnels et durables.
  - Phase 4 : aider les intermédiaires de confiance, notamment ceux des pays en développement, à participer effectivement au réseau des intermédiaires de confiance.
  - Phase 5 : développement d'une composante TIC centralisée favorisant la mise en œuvre réussie des niveaux précités.
15. Ci-après figurent le délai et les grandes étapes proposés :
  - Novembre 2010 : le projet de plan, la structure d'administration du projet, les ressources relatives à la direction du projet et le financement sont approuvés et prêts. Le rôle de l'OMPI en tant que fournisseur de services pour l'infrastructure TIC et les systèmes centralisés du projet sont confirmés.

- Janvier 2011 : approbation des critères d'admission des intermédiaires de confiance. Le premier groupe d'organisations participantes est approuvé sur le principe; le site Web du projet et la page wiki sont créés. Les programmes de travail détaillés et la liste des réalisations sont mis à jour. Des groupes de travail internationaux préliminaires sont créés.
- Février 2011 : des accords sur le transfert des fichiers et sur le droit d'auteur sont signés entre le premier groupe d'intermédiaires de confiance participants et les titulaires de droits. Les conditions opérationnelles des TIC sont précisées.
- Avril 2011 : le premier groupe de titres visé est approuvé.
- Juin 2011 : la conception de l'architecture pour la composante relative aux techniques de l'information et de la communication (TIC) est terminée. Le transfert des fichiers a commencé entre les intermédiaires de confiance, favorisé par les nouveaux accords en place, pour les titres de collections existantes (B2B). Le prochain groupe d'organisations participantes est approuvé sur le principe.
- Juillet 2011 : la mise au point/mise en œuvre du pilote TIC a commencé.
- Septembre 2011 : transfert des fichiers accessibles afin d'inclure les nouveaux titres créés par les intermédiaires de confiance à l'aide des fichiers fournis par les éditeurs (B2B). Le premier groupe de services TIC centralisés est disponible dans l'environnement pilote/test (notamment le système de transfert et de téléchargement). Le programme et le budget pour 2012 sont établis.
- Fin 2011 : un programme continu pour la production et le partage des fichiers accessibles a été mis en place concernant un certain nombre d'intermédiaires de confiance et de titulaires de droits. Le financement pour 2012 est prêt et le programme de travail pour 2012 a été confirmé. Des services TIC centralisés supplémentaires sont disponibles (notamment l'extension du stockage/de la base de données, des systèmes de suivi de l'utilisation et des systèmes de métadonnées) dans le cadre de l'environnement-test.
- Fin du deuxième trimestre de 2012 : un programme important d'activités a été élaboré dans tous les niveaux, avec des preuves évidentes de résultats et de répercussions. Le service de recherche est prêt dans l'environnement-test TIC (premier trimestre). L'essai de B2C dans l'environnement-test (deuxième trimestre) est prêt à être réalisé.
- Fin du quatrième trimestre de 2012 : transfert de la mise en œuvre TIC pilote/test à la plate-forme de production (troisième trimestre). Les derniers essais de production TIC (B2B et B2C) sont terminés (quatrième trimestre). Achèvement du dernier essai de recherche de contenu commercial (quatrième trimestre).
- Fin du deuxième trimestre de 2013 : achèvement du dernier essai concernant les différentes approches en matière de recherche dans l'environnement de production (premier trimestre). Des recommandations générales pour un modèle commercial opérationnel et durable ont été établies aux fins de la consultation des parties prenantes. Les plans relatifs au transfert ou à la clôture du projet ont été approuvés.

- Fin du quatrième trimestre de 2013 : publication du rapport final. La diffusion de toute la documentation relative aux pratiques recommandées est terminée.

16. La Plate-forme des parties prenantes a approuvé le plan du projet pilote, tout en reconnaissant son caractère complexe, se réservant la possibilité de le réviser si nécessaire. Le plan du projet pilote sera désigné par le sigle TIGAR (trusted intermediary global accessible resources project – projet de ressources mondialement accessibles des intermédiaires de confiance).

### **Technologie**

17. Un rapport intérimaire sur les travaux du sous-groupe sur la technologie a été présenté pour examen à la Plate-forme des parties prenantes. L'OMPI avait signé deux mémorandums d'accord avec deux organismes internationaux de normalisation, EDItEUR et le Daisy Consortium, afin de mettre en œuvre le cadre propice aux technologies. Les travaux du sous-groupe étaient axés sur l'élaboration de lignes directrices concernant les pratiques qu'il serait recommandé aux éditeurs de suivre dans le cadre de leur processus de production et, selon le cas, sur l'intégration des normes (tels que ONIX, EPUB et DAISY) dans les processus d'édition ordinaires de manière à consolider ces pratiques recommandées.
18. Les premiers travaux réalisés par le DAISY Consortium dans le cadre du mémorandum d'accord concernaient le projet DAISY Pipeline 2 et la mise au point de DAISYpedia. DAISY Pipeline 2 est conçu comme un dispositif libre pour le traitement automatique de contenus XML et DAISYpedia est un environnement wiki destiné aux formateurs et aux experts en vue de la production de matériel de formation et d'appui technique.
19. EDItEUR a principalement axé ses travaux sur la création des conditions visant la communauté de l'accessibilité et le développement de la communication, des directives et de l'information. EDItEUR a signalé avoir notamment lancé une enquête internationale et créé un forum de discussion transcommunautaire au salon du livre de Frankfurt.
20. La Plate-forme des parties prenantes a pris acte des progrès réalisés par DAISY et EDItEUR et de l'élan positif qu'ils impriment en vue de se rapprocher de l'édition ordinaire accessible.
21. Le sous-groupe sur la technologie a aussi présenté une proposition concernant l'organisation par l'OMPI d'un sommet de haut niveau sur la technologie à la fin de 2011. Cet événement viserait à réunir de grands noms venant de sociétés spécialisées dans la technologie visée ainsi que les communautés de l'accessibilité et de l'édition.

### **Renforcement des capacités**

22. Le mandat du sous-groupe sur le renforcement des capacités a été présenté pour examen à la Plate-forme des parties prenantes. Le sous-groupe axerait ses travaux sur des activités visant à compléter le projet TIGAR en recommandant des solutions pour établir des intermédiaires de confiance dans les pays où il n'en existe pas et à renforcer les capacités nécessaires dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Ces travaux étaient indispensables pour que la Plate-forme des parties prenantes soit un succès et que ses projets aboutissent.

23. Les parties prenantes venant de pays en développement (Argentine, Colombie, Brésil, Kenya, Inde et Afrique du Sud) ont décrit la situation actuelle et les problèmes concrets rencontrés concernant la mise à disposition de contenus protégés par le droit d'auteur au bénéfice des personnes ayant des difficultés à lire les textes imprimés.
24. La Plate-forme des parties prenantes a invité le sous-groupe sur le renforcement des capacités à soumettre des propositions concrètes lors de sa prochaine réunion.

#### **Questions diverses**

25. Il est prévu que la prochaine réunion de la Plate-forme des parties prenantes se tiendra le lundi 11 avril 2011 au salon du livre de Londres.
26. Le Comité permanent est invité à prendre note du contenu du présent document et notamment du fait que le Secrétariat présentera un autre rapport lors de sa session qui se tiendra en juin 2011.

[L'annexe suit]

**CINQUIÈME RÉUNION DE LA PLATE-FORME DES PARTIES PRENANTES**  
**New Delhi, le 23 octobre 2010**

LISTE DES PARTICIPANTS

I. REPRÉSENTANTS DES DÉFICIENTS VISUELS ET DES TITULAIRES DE DROITS

Betsy BEAUMON, Vice-President and General Manager, Literacy Programs, Benetech Initiative

Nicolaas FAASEN, Uitgewersbestuurder, Taalsentrum Publishing Manager, Language Centre, Nasou Via Afrika, Le Cap (Afrique du Sud)

Chris FRIEND, Union mondiale des aveugles (UMA), Strategic Objective Leader Accessibility; Chair, Global Right to Read Campaign; Programme Development Advisor Sightsavers International

Ashok GUPTA, Federation of Indian Publishers, New Delhi (Inde)

George KERSCHER, Secretary-General, DAISY Consortium, Recording for the Blind and Dyslexic (RFB&D)

Martin KIETI, Executive Officer, Kenya Union of the Blind; Coordinator of WBU's Right to Read Kenya (Kenya)

Stephen KING, Group Director, Prevention and International Affairs, Royal National Institute of Blind People (RNIB)

Pablo LECUONA, Founder and Director, Tiflolibros; WBU's Right to Read Coordinator for all Latin American Countries (Argentine)

Dipendra MANOCHA, chair of Developing Countries Alliance du Daisy Consortium (Inde)

Pedro MILLIET, Senior Developer and Information Architect, Dorina Nowill Foundation for the Blind (Brésil)

Julie RAE, Chair, Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB), LPD Commission (Libraries serving Persons with Disabilities)

Olav STOKKMO, Secretary General, Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO)

Leandro VINASCO, Colombian Book Chamber (Colombie)

Alicia WISE, Director Universal Access, Elsevier Ltd.



II. ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Francis GURRY, directeur général

Swashpawan SINGH, ancien ambassadeur de l'Inde, conseiller honoraire du directeur général de l'OMPI sur l'Initiative de l'OMPI concernant les personnes atteintes de déficience visuelle

Naresh PRASAD, directeur exécutif et chef de cabinet, Cabinet du directeur général

Andrew TU, conseiller principal auprès du sous-directeur général (chargé de la gestion du projet informatique), Secteur de la culture et des industries de la création

Geidy LUNG, juriste principale, Secteur de la culture et des industries de la création, Division du droit d'auteur, Secteur de la culture et des industries de la création

[Fin de l'annexe et du document]